

La question : que les dits amendements soient maintenant lus une seconde fois, étant mise aux voix.

L'honorable M. *Dorion* propose pour amendement que le dit bill soit renvoyé de nouveau à un comité général pour y être amendé en décrétant que, dans la province de Québec, l'officier-rapporteur sera, dans les cités et villes, l'un des conseillers, et, dans les comtés ou divisions, le préfet ou le secrétaire-trésorier de chaque comté; et, dans les autres provinces, les divers officiers qui, d'après la loi, sont qualifiés à agir comme officiers-rapporteurs aux élections locales.—Rejeté sur la division suivante :—

*Pour :*

Messieurs Anglin, Barthe, Béchard, Blake, Bodwell, Bolton, Bowman, Cheval, Delorme (St. Hyacinthe), Dorion, Fortier, Fournier, Godin, Holton, Killam, Macdonald (Glengarry), Mackenzie, McConkey, McMonies, Metcalfe, Mills, Morison (Victoria, O.), Oliver, Pâquet, Pelletier, Pickard, Pozer, Ross (Wellington, D. C.), Rymal, Snider, Stirton, Thompson (Ontario), Tremblay, Wells, White (Halton), Whitehead, Wood, et Young.—38.

*Contre :*

Messieurs Archambeault, Ault, Baker, Beaty, Bellerose, Benoit, Bertrand, Blanchet, Bowell, Bown, Brousseau, Brown, Burpee, Cameron, (Inverness), Cameron, (Peel), Campbell, Caron, Cartier (Sir George E.), Cayley, Cimon, Costigan, Crawford (Brockville), Daoust, Delorme, (Provencher), Dobbie, Drew, Dufresne, Dunkin, Ferguson, Ferris, Fortin, Gaucher, Gaudet, Gendron, Gibbs, Gray, Grover, Hincks (Sir Francis), Howe, Hurdon, Jackson, Jones (Leeds et Grenville), Keeler, Lacerte, Langevin, Langlois, Lapum, Lawson Little, McDonald, (Antigonish), McDonald (Lunenburg), McDonald (Middlesex), Magill, Masson (Soulanges), Masson (Terrebonne), McDougall (Lanark), McDougall (Trois-Rivières), McKeagney, McMillan, Moffatt, Morris, Morrison (Niagara), Munroe, O'Connor, Perry, Pinsonneault, Pope, Pouliot, Renaud, Robitaille, Ross, (Dundas), Ross (Prince-Edouard), Ross (Victoria, N. E.), Ryan (King's, N. B.), Savary, Scatcherd, Shanly, Simard, Simpson, Smith (Selkirk), Sproat, Stephenson, Street, Tilley, Tourangeau, Tupper, Walsh, Webb, White (Hastings Est), et Willson.—90.

M. *Tremblay* propose alors pour amendement que le dit bill soit renvoyé de nouveau à un comité général pour y être amendé en décrétant le vote au scrutin secret.—Rejeté sur la division suivante :—

*Pour :*

Messieurs Anglin, Barthe, Béchard, Bertrand, Blake, Bodwell, Bolton, Bourassa, Burpee, Cameron (Inverness), Cheval, Delorme (St. Hyacinthe), Dorion, Ferris, Fortier, Fournier, Godin, Holton, Killam, Mackenzie, McMonies, Metcalfe, Mills, Oliver, Pâquet, Pelletier, Pickard, Ross (Victoria, N. E.) Ross (Wellington, D. C.), Ryan (King N. B.), Rymal, Snider, Stirton, Tourangeau, Tremblay, Wallace, Wells, Whitehead et Young.—39.

*Contre :*

Messieurs Archambeault, Ault, Baker, Beaty, Bellerose, Benoit, Blanchet, Bowell, Bown, Brousseau, Brown, Cameron (Peel), Campbell, Caron, Cartier (Sir George E.), Cayley, Chipman, Cimon, Costigan, Coupal, Crawford (Brockville), Currier, Daoust, DeLorme (Provencher), Dobbie, Drew, Dufresne, Dunkin, Ferguson, Fortin, Gaucher, Gaudet, Gendron, Gibbs, Hincks (Sir Francis), Howe, Jackson, Keeler, Lacerte, Langevin, Langlois, Lapum, Lawson, Little, Macdonald (Glengarry), McDonald (Lunenburg), McDonald (Middlesex), MacFarlane, Magill, Masson (Soulanges), Masson (Terrebonne), McConkey, McDougall (Lanark), McDougall (Trois-Rivières), McKeagney, McMillan, Moffatt, Morris, Morison (Victoria, O.), Morrison (Niagara), Munroe, O'Connor, Perry, Pinsonneault, Pope, Pouliot, Pozer, Ray, Renaud, Robitaille, Ross (Dundas), Ross (Prince-Edouard) Savary, Scatcherd, Shanly, Simard, Simpson, Smith (Selkirk), Sproat, Stephenson, Street, Thompson (Ontario), Tilley, Tupper, Walsh Webb, White (Halton), White (Hastings Est), Willson et Wright (Comté d'Ottawa).—90.

M. *Costigan* propose alors pour amendement que le bill soit renvoyé de nouveau à un comité général afin d'y ajouter la clause suivante :—Dans toute province de la Puissance du Canada où le système du double mandat n'est pas en force ou pourra être par la suite aboli, toute personne ayant un siège dans la législature locale de telle province, avant qu'il lui soit permis de se porter candidat dans telle province pour se faire élire comme membre de la Chambre des Communes, produira à l'officier-rapporteur un certificat de sa résignation de son dit siège de l'officier entre les mains duquel cette résignation doit être faite d'après les lois de cette province.—Rejeté sur la division suivante :

*Pour.*

Messieurs Anglin, Ault, Barthe, Benoit, Bertrand, Bolton, Brousseau, Burpee, Cameron (Inverness), Campbell, Caron, Cayley, Cheval, Cimon, Costigan, Crawford (Brockville) Currier, Daoust, Delorme (St. Hyacinthe), Ferris, Fortier, Fournier, Gaudet, Gendron, Godin, Gray, Jones (Leeds et Grenville), Killam, Langlois, Lapum, Macdonald (Glengarry), McDonald (Lunenburg), McDonald (Middlesex), Masson (Soulanges), McConkey, McDougall (Trois-Rivières), McKeagney, Morison (Victoria O.), Oliver, Pâquet, Pelletier, Perry, Pickard, Pouliot, Pozer, Ray, Renaud, Ross (Prince-Edouard), Ross (Victoria, N. E.), Ross (Wellington, D. C.), Ryan (King's N. B.), Savary, Shanly, Tremblay, Wallace, Wells et White (Hastings Est).—57